

## Suivi des recommandations antérieures

5



# Ville de Lévis

Le 30 août 2018

Monsieur Gilles Lehouillier  
Maire de la Ville de Lévis  
2175, chemin du Fleuve  
Lévis (Québec) G6W 7W9

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je vous transmets le rapport annuel 2017 du vérificateur général de la Ville de Lévis, pour dépôt au conseil municipal.

Veillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le vérificateur général de la Ville de Lévis,

Yves Denis, CPA auditeur, CA



## Table des matières

Objectif et portée .....	1
Prise en charge des recommandations par la Ville.....	1
Plans d'action produits .....	2
Conclusions .....	2

## Objectif et portée

- 1 Le vérificateur général de la Ville de Lévis effectue périodiquement le suivi de l'application des recommandations émises dans ses rapports précédents.
- 2 Au plus tard trois ans après leur émission, toutes les recommandations font normalement l'objet d'un suivi. Par la suite, elles demeurent sous la vigie du vérificateur général jusqu'à ce qu'elles soient complètement appliquées ou devenues caduques. À ce moment seulement, elles seront exclues du plan de travail de la Ville.
- 3 Pour cette année, aucun audit antérieur ne fait l'objet d'un suivi, car aucun sujet d'audit de performance n'avait été publié en 2015. Par contre, à la suite de la production du bilan global de l'application des recommandations au rapport annuel 2016, la Ville a entrepris une prise en charge plus formelle de l'application de toutes les recommandations formulées ou en suspens depuis 2001.
- 4 Le présent chapitre traite donc des moyens mis en œuvre par l'administration de la Ville pour prioriser, prendre en charge et traiter les recommandations formulées par le vérificateur général, incluant la production des plans d'action appropriés.

## Prise en charge des recommandations par la Ville

- 5 À la suite du bilan de l'application des recommandations produit au rapport annuel 2016, l'Administration de la Ville a procédé à l'analyse des données afin de prioriser les travaux à effectuer en fonction de critères d'intervention liés aux orientations stratégiques de la Ville. L'objectif poursuivi est d'établir un plan triennal d'application des recommandations et de réaliser l'ensemble des plans d'action permettant d'adresser les recommandations priorisées pour cette année d'ici à décembre 2018.
- 6 Pour que cet exercice soit porteur, la Ville a identifié divers critères de priorisation dont notamment : l'état d'application de la recommandation, les efforts requis en termes de capital humain, les investissements nécessaires, le délai anticipé pour la réalisation du plan d'action et la conformité légale ou réglementaire.
- 7 La Ville a mis en place un processus de suivi des recommandations visant à arrimer les actions entreprises avec les plans relatifs aux chaînes de valeurs déterminées. Ce processus débute après la formulation des recommandations par le vérificateur général :
  - compléter les fiches de suivi des recommandations;
  - prioriser et échelonner dans le temps la réalisation des actions;
  - attribuer les recommandations aux directions concernées;
  - concevoir les plans d'action pour les recommandations priorisées;

## Chapitre 5

- effectuer les redditions de comptes appropriées (comité de direction et vérificateur général).
- 8 Notons que le vérificateur général applique la politique à l'effet d'effectuer l'examen de l'application des recommandations trois ans après la formulation de celles-ci.

## Plans d'action produits

- 9 Pour toutes les recommandations qui ont été identifiées comme prioritaires pour l'organisation (75 sur un total de 97 recommandations à appliquer), des plans d'action ont été produits dans une proportion de 71 % (79 % pour les recommandations formulées depuis 2015).
- 10 Ces plans d'action mentionnent les actions à entreprendre, les responsables ainsi qu'un échéancier de réalisation.

## Conclusions

- 11 Suite au bilan de l'application des recommandations produit en 2016, qui concluait que la Ville obtenait un bon taux d'application des recommandations, le processus en place devrait permettre d'obtenir encore de meilleurs résultats à cet égard.
- 12 En effet, l'orientation de la direction est à l'effet de produire des plans d'action pour toutes les recommandations priorisées, et d'appliquer 100 % des recommandations priorisées d'ici à décembre 2018. Rien ne me porte à croire que cet objectif ne sera pas atteint.